

**AMENDE
135 €**

VISEZ JUSTE !

Déposez vos
poubelles dans les
**BACS
ORDURES
MÉNAGÈRES**



STOP

aux incivilités et
dépôts sauvages

AMENDE
135 €

TROP, C'EST TROP !

Un point tri
n'est pas une
DÉCHÈTERIE



STOP aux incivilités et
dépôts sauvages